

## RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Chers Parents,

La contribution des familles a été fixée à **280** euros par an et par enfant soit **28** euros par mois sur 10 mois. Ce montant permet de financer les investissements pour améliorer le confort de nos enfants, notamment **l'agrandissement de l'établissement** prévu pendant cette année scolaire.

Ce montant de 280 euros intègre également :

- 5 euros d'assurance scolaire St Christophe
- 15 euros pour les sorties scolaires (hors classe découverte)

**Pour les élèves de cycle 3 (CM1 et CM2)**, nous rajoutons au montant mensuel **14 euros** pour la classe découverte. Un ajustement du montant prélevé aura lieu en juin 2022 en fonction du coût réel du voyage. Une réunion d'informations animée par les enseignants de CM aura lieu au premier trimestre pour apporter toutes les informations sur la classe découverte.

Nous vous précisons que tout mois commencé sera totalement dû.

Pour une gestion simplifiée, faite par des parents bénévoles, **PAIEMENT OBLIGATOIRE PAR PRELEVEMENT le 10 de chaque mois à compter de septembre 2021.**

Si un prélèvement est impayé, il sera automatiquement représenté avec le prélèvement du mois suivant.

Nous vous demandons de remplir le coupon-réponse ci-joint et de nous le retourner **avant le 29 juin.**

Nous vous remercions de votre compréhension et nous restons à votre disposition pour plus de renseignements.

L'OGEC DE L'ECOLE NOTRE DAME

----- ✂ ----- ✂ -----

### **COUPON REPONSE A RETOURNER AU PLUS TÔT**

Nom du Père : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N° Téléphone : \_\_\_\_\_

NOM de l'enfant	PRENOM de l'enfant	Classe 2021 - 2022

La rétribution scolaire mensuelle pour votre famille sera de (28€ x nombre d'enfants) ou **42 euros** si vous avez un enfant en classe de CM1 ou CM2 :

<b>Souhaitez-vous rejoindre l'équipe OGEC (une réunion par mois) ?</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
--	------------	------------